

**Secrétaire de la séance** : Sébastien PRADIER

**25 présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION représentée par son suppléant Christophe CHARRE, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

**5 pouvoirs** : Jérôme DELDON, Martine IMBERT, Georges LLUIS, John SERROUL, Michel TESTUD

**7 absents** : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Geneviève DUNY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE

Le quorum est atteint.

## **18h35 - Début de séance**

### **Ordre du jour**

- Présentation du bilan du SPANC 2018-2021 par Véolia réalisée en amont de la séance
- Approbation CR du Conseil communautaire du 16 décembre 2021
- Relevé de décisions du Président n°2022-1
- Révision statutaire de l'EPAGE Loire Lignon
- Avis enquête préalable DUT détournement Langogne
- Avis sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Coucouron
- DM n°1 budget annexe ZAE
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien une opération identifiée : conseiller numérique
- Approbation de la convention d'objectifs liant l'EPIC Office du tourisme Montagne d'Ardèche et la Cdc, et, présentation de la stratégie touristique

## **INTERVENTION DU PRESIDENT**

« Chères, chers collègues,

*Comme à l'accoutumée, je vais faire un résumé de l'actualité depuis notre dernier conseil communautaire.*

*Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2022, j'y associe tous les conseillères et conseillers municipaux des 28 communes de notre belle montagne. Je souhaite que 2022 soit propice à notre territoire.*

*Les 19 et 25 janvier, avec l'ARS et le Département, nous avons organisé deux nouvelles journées de vaccination. Bien entendu, il y a eu beaucoup moins de monde (88 personnes sur les 2 jours). D'après les organisateurs, c'est pareil partout. Avec eux, nous avons estimé à plus de 1000*

*personnes les personnes vaccinées lors des séances que nous avons organisées. C'est très important.*

*Je ne peux pas passer sous silence, un évènement qui a fait l'objet d'une bombe sur notre territoire ; la fermeture de l'Abbaye Notre-Dame-des-Neiges, lieu emblématique et historique de la montagne. Nous souhaitons qu'une solution de reprise intervienne et que ce lieu revive humainement et économiquement. Dans la mesure du possible, nous essaierons d'apporter notre contribution et je soutiendrai la commune de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.*

*Nous avons passé l'acte de vente de l'Espace Gerbier. Je souhaite que ce bâtiment revive et crée des emplois dans ce secteur de la montagne.*

*Cet après-midi, la Conférence des maires a abordé deux sujets importants : le PLUi et DéclaLoc. Comme cela vous a été expliqué, le PLUi va conditionner l'avenir de nos communes et de la montagne. Nous allons donc nous mettre au travail pour réaliser ce document incontournable. Espérons que l'on puisse préserver le développement de notre territoire. Ce document d'urbanisme aura un coût très important qui peut se situer entre 400 et 500 000 €. Celui-ci pourrait être financé à 60 % avec un maximum de 250 000 € augmenté de 50 000 € si le PLUi comporte un volet habitat ou déplacement. Bon courage à monsieur Bernard JACQUEMIN et à madame Céline GALLON.*

*Suite à l'approbation de la convention financière par le conseil municipal de Saint-Etienne-de-Lugdarès, le titre de recette a été émis à l'encontre de la commune et nous avons mandaté ce que la Communauté de communes devait. Dossier clos.*

*Le Trésor public a également sorti de l'état de l'actif les biens transférés à ladite commune. Je continue à apurer l'état de l'actif ce qui est un énorme travail. Merci pour votre collaboration. Cela consiste à sortir des biens reformés ou aliénés et aussi regrouper les opérations identiques comme l'Abbaye de Mazan ou la Plateforme de services de Sainte-Eulalie. Il y aura également des transferts à certaines communes.*

*Le 3 février, le CEREMA et le cabinet CDHU organisent une journée pour mettre en place un projet pour le territoire, j'insiste une nouvelle fois pour que chaque commune soit représentée. Si vous ne pouvez pas y être en tant que Maire, faites-vous représenter par un élu. Je vous en remercie.*

*Nous avons publié l'annonce du poste pour l'animation de l'appel à projet des lacs de montagne.*

*Dans le domaine des ordures ménagères, plusieurs informations :*

- *La résolution du problème des conteneurs au Gerbier est difficile en raison de l'intransigeance aveugle et déconnectée du terrain de l'inspecteur des sites. Je vous tiendrai au courant.*
- *J'ai sollicité une subvention à la DETR pour la mise en place de conteneurs enterrés en complément des 100 000 euros attribués par la Région (50%), on peut espérer un financement à hauteur de 80 %.*
- *Suite à la reprise de travail d'un agent, nous avons décidé de conserver son remplaçant pour 6 mois afin qu'il poursuive son travail remarquable en particulier sur la volumétrie des ordures ramassées, travail essentiel pour la réorganisation des points de collecte.*
- *Fin février ou début mars, messieurs Louis MICHEL et Ludovic ESTEBAN vous présenteront le travail colossal qu'ils ont effectué en la matière.*

*Une réunion a été organisée le 6 février à Saint-Etienne-de-Lugdarès par le syndicat mixte ADN pour les communes de la zone concernée. Je n'ai pu y aller car j'étais pris par une réunion sur la RN 102. C'est monsieur Emile LOUCHE qui me représentait. D'après mes informations, la réunion s'est très bien déroulée.*

*Le 3 février, nous allons mettre en place le Comité de direction de l'EPIC qui je l'espère donnera un nouveau souffle à notre politique touristique.*

*La commission tourisme a approuvé mon choix de la désignation des 8 représentants de la société civile. Comme je vous l'avais annoncé, j'ai essayé de représenter l'ensemble du territoire. Je pense y avoir réussi et voici la représentation, hors Président de la Cdc ; 5 pour Entre Loire et Allier et*

Sources de la Loire, 4 pour Cévenne et Montagne Ardéchoises et 4 pour les communes isolées. Voici la liste des personnes qualifiées :

DUBRULLE Olivier	Astet	Location Gîtes
ALLIX Dominique	Lachamp Raphael	Pdt PNR
PEREZ Jérémie	Borne	Auberge du Bez
LAVALLEE Gérald	Issanlas	Sports natures
VERNET Nicolas	Le Beage	Restaurateur
CLAUZON Jérôme	Lanarce	Auberge de Peyrebeille
COSTE Armand	Mazan	Pdt Mazanimation
VASSEUR Jérôme	Borée	Centre Ginestou

Je souhaite bonne chance à cette nouvelle équipe.

Tout à l'heure nous voterons la convention d'objectifs et de moyens, et, il vous sera présenté la stratégie touristique.

Nous avons avancé sur l'achat des terrains de la ZAE de Saint-Martial. Nous pourrions signer rapidement le compromis pour la vente du premier terrain. Je suis persuadé que nous vendrons les 3 terrains, ce sera alors une réussite à renouveler peut-être ailleurs.

Ce midi, nous avons rendu visite aux restaurants du cœur pour féliciter et remercier les organisateurs.

En matière de finances, le début de l'année sera chargée avec le vote des comptes administratifs et des budgets.

Lors de ce Conseil, nous déciderons si nous voulons mettre en place recruter un conseiller numérique. Après échanges et réflexion, je suis dubitatif. C'est pour cela que j'ai souhaité que cela fasse un débat ce soir. Vous avez reçu un projet de délibération pour la création du poste soit nous la voterons soit nous la retirerons suivant votre souhait.

Le 28 janvier aura lieu la vente aux enchères du fonds de commerce de la fromagerie de la Laoune.

Le permis de construire du siège est obtenu. Nous allons procéder aux consultations. L'Etat nous a attribué une subvention de 371 932 euros soit 40 % et nous attendons la subvention de la Région. La chaufferie commune devrait être financée à hauteur de 76.48 % et les subventions de la Région et du Département sont obtenues, nous attendons la décision pour la DETR. Dans ce plan de financement, le coût final pour la Communauté de communes serait de 31 693 € pour la construction de la chaufferie.

Normalement, les compétences eau et assainissement doivent être transférées en 2026. Il faudra lancer une étude financière et technique. Je vous propose d'attendre les résultats des élections et en particulier des législatives. Je vous rappelle que la majorité sénatoriale avait voté contre le transfert. Attendons quelques mois.

Je vous proposerai une délibération sur le projet de contournement de Langogne.

Je vous informe que messieurs DARMANIN et DUSSOPT, ministres, seront à Coucouron vendredi 28 janvier à 14h30. J'ai demandé à la Préfecture d'inviter les maires de la Communauté de communes.

Maintenant passons à l'ordre du jour ».

## **Bilan du SPANC 2018-2021**

Annexé au présent compte-rendu.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## RELEVÉ DE DÉCISION DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président présente le relevé n°2022-01 des décisions prises par délégation du Conseil communautaire, la présentation ne soulève pas de question particulière.

## ASSEMBLÉES

### 2022-01 : Approbation de la révision statutaire de l'EPAGE Loire Lignon

**Monsieur Charles VALETTE présente la délibération.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ;  
Vu la délibération n°2021-12-01 du Comité syndical de l'EPAGE Loire Lignon en date du 3 décembre 2021 relative à la modification statutaire de l'EPAGE ;*

Considérant que l'EPAGE Loire Lignon, dont est membre la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, a modifié ses statuts afin d'approuver l'adhésion de Saint-Etienne Métropole situé sur le périmètre de l'EPAGE.

Ainsi, le Comité syndical a délibéré, à l'unanimité, la modification de l'article 1 de ses statuts relatif aux membres de l'EPAGE et celle de son annexe 1 relative à la représentativité au sein Comité syndical, cf annexe à la présente délibération.

Considérant que les membres de l'EPAGE doivent approuver cette modification,

Il est proposé d'approuver la révision statutaire de l'EPAGE Loire Lignon

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la révision statutaire de l'EPAGE Loire Lignon;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### 2022-02 : Avis sur le dossier d'enquête préalable à la DUT du projet de contournement de Langogne

**Monsieur le Président présente la délibération.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L122-1 V et R122-7 II ;  
Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet du contournement de Langogne sur la RN88, notifié le 23 novembre 2021 ;*

Considérant que la DREAL Occitanie a demandé l'avis de la Communauté de communes avant le lancement de l'enquête publique en vue d'une déclaration d'utilité publique relative au contournement de Langogne.

Considérant que la commune de Lespéron est directement concernée par les travaux afférents,

Monsieur le Président expose que le contournement est souhaitable mais que le projet actuel ne résout que partiellement le problème. En effet, afin d'améliorer la fluidité du trafic, il est nécessaire

d'aménager la liaison avec la RN102 et donc de prévoir la déviation de Pradelles, ce qui n'est pas prévu.

Il est précisé que la commune de Lespéron est opposée au tracé actuel en particulier car il pénalise l'agriculture avec la disparition de terres agricoles.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes suive l'avis défavorable de la commune de Lespéron.

Monsieur Linossier précise que ce projet ne répond pas aux exigences de préservation de l'espace et indique que certaines parcelles agricoles sont en zone inondable.

Abstention : monsieur Allix.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **de rendre** un avis défavorable sur le dossier d'enquête préalable à la DUT du projet de contournement de Langogne ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### 2022-03 : Avis sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Coucouron

**Monsieur le Président présente la délibération.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L122-1 V et R122-7 ;*

*Vu la demande d'autorisation de défrichement et l'étude d'impact produites par la société Boralex Coucouron pour un projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Coucouron, notifiées le 12 janvier 2022 ;*

Considérant qu'une demande de défrichement concernant les parcelles suivantes : B1195, B1194, B898, B899 et B856 situées sur la commune de Coucouron, a été déposée par la société Boralex Coucouron.

Il est précisé que cette demande est faite dans le cadre du projet de création d'un parc photovoltaïque de 11ha 45a et est accompagnée d'une étude d'impact.

La DDT a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur ladite étude d'impact.

Après l'avoir analysé, monsieur le Président propose de rendre un avis très favorable sur l'étude d'impact, car les opérations de défrichement ne devraient créer aucun trouble à l'environnement.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de rendre** un avis favorable sur l'étude d'impact, dont les opérations de défrichement, du projet d'installation d'un parc photovoltaïque de la société Boralex Coucouron sur la commune de Coucouron ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

## FINANCES

### 2022-04 : DM n°1 du budget annexe ZAE

**Monsieur le Président présente la délibération.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4 ;*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que la Communauté de communes doit réaliser des opérations d'ordre en fin d'exercice comptable afin d'arrêter le stock du budget annexe ZAE.

Considérant que le stock est supérieur de 21 863.88 € au montant prévisionnel voté au budget primitif de l'exercice 2021,

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	21 863.88 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 863.88 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 863.88 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>
D-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	21 863.88 €	0.00 €	0.00 €
R-3355 : Travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 863.88 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>43 727.76 €</b>		<b>43 727.76 €</b>

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de voter** les crédits supplémentaires ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

## RESSOURCES HUMAINES

### Création d'un emploi non permanent pour mener à bien une opération identifiée ; conseiller numérique

**Monsieur le Président présente la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est éligible au subventionnement du recrutement d'un conseiller numérique France Services.

Monsieur le Président présente à l'organe délibérant le budget estimatif de ce recrutement sur deux ans, l'autofinancement de la Cdc serait d'environ 25 000 €.

Après débat, monsieur le Président propose de retirer la délibération de création de l'emploi conseiller numérique et de conventionner avec d'autres structures disposant d'un conseiller numérique.

Il est précisé que messieurs Maillet et Bouvier souhaitaient la création de l'emploi et que madame Prévost s'est abstenue.

## TOURISME

### 2022-05 : Approbation de la convention d'objectifs liant l'EPIC Office de tourisme Montagne d'Ardèche et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche

**Monsieur Charles VALETTE présente la délibération.**

*Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.133-4 à L.133-10, L.134-5 et L.134-6, R.133-1 à R.133-18 ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-10 et R.2221-1 à R.2221-52 ;*

*Vu la délibération n°2021-60 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2021 relative à la création de l'Office de tourisme intercommunal sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), à la composition du Comité de Direction et aux modalités de désignation de ses membres ;*

*Vu les statuts de l'EPIC Office de tourisme Montagne d'Ardèche délibérés le 24 juin 2021 ;*

Il est rappelé que le Conseil communautaire a décidé de créer un Office de tourisme intercommunal sous forme d'EPIC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que les statuts dudit EPIC délibérés prévoient en son article 2 – Missions : « *L'EPIC devra notamment, en lien étroit avec la Communauté de communes et selon les modalités déterminées par une convention d'objectifs pluriannuelle, mener à bien ses différentes missions, (...).* »

*Une convention cadre d'objectifs et de moyens sera conclue entre la Communauté de communes et l'EPIC pour détailler les missions assignées à ce dernier, au regard de son objet, des enjeux et objectifs du territoire, ainsi que des moyens lui étant attribués ».*

Il est proposé d'approuver la convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans, annexée à la présente délibération.

Monsieur Dominique Allix demande le retrait de la mention « sur le marché français prioritairement » à l'article 3 Promotion et communication.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens liant l'EPIC Office de tourisme Montagne d'Ardèche et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Présentation de la stratégie touristique par madame Frédérique GRAMAYZE, directrice de l'Office de tourisme**

Annexée au présent compte-rendu.

La stratégie de l'EPIC est composée des trois axes suivants, qui se décline en fiches actions

- Structurer le nouvel Office de tourisme
- Promouvoir le territoire, développer son attractivité et sa visibilité
- Développer l'offre touristique Montagne d'Ardèche

Monsieur Genest conclut que l'EPIC est un outil de promotion de notre territoire que les élus et socioprofessionnels devront faire vivre.

### **19h45 - Levée de séance**